

Chapitre 2C : Inspection

Introduction

Deux BPR (Business Process Reengineering) ont été exécutés au sein de notre SPF dont le BPR Inspection (2004). Ce dernier avait pour objectif d'amener une approche plus transversale en ce qui concerne les différents services inspection de notre SPF :

- en mettant en évidence le déroulement d'une inspection (planifier, exécuter, agir) ;
- en déterminant le nombre d'inspections à exécuter (inspections prévues et non prévues) sur base d'une évaluation temps/tâche ;
- en déterminant les priorités via une évaluation des risques en gardant à l'esprit :
 - Le danger pour la santé publique et l'environnement ;
 - Le danger pour la santé publique ;
 - Le danger pour l'environnement ;
- en introduisant une classification des infractions possibles en critiques, majeures et autres ;
- en assurant le suivi des activités via ICP (Indices Clés de Performance) ;
- en déterminant le soutien nécessaire au niveau ICT (hardware et software).

A partir de 2005, les recommandations/conclusions de ce BPR ont été mises en œuvre. Cette approche transversale a permis la détermination du nombre total d'inspections à exécuter pendant une année (avec une distinction entre les inspections prévues et non prévues) ainsi que l'exécution d'inspections dans un certain nombre de secteurs.

Ces recommandations/conclusions se sont traduites, au sein de l'Inspection Fédérale de l'Environnement, par l'élaboration d'un plan annuel d'inspection (voir Chapitre 1.2).

Pour assurer un support aux inspections, les inspecteurs/experts techniques utilisent un software dans lequel ils encodent les données relatives à leurs contrôles. Le software actuel fournit des données d'inspection telles que (liste non exhaustive) :

- La date du contrôle ;
- Le lieu du contrôle ;
- Le nombre de contrôles ;
- L'exécution effective du contrôle (présence ou non de l'interlocuteur, ...) ;
- Les constatations effectuées répertoriées selon la présence ou non d'infractions et leur gravité (critiques, majeures, autres – voir Chapitre 1.2) ;
- La nature des contrôles selon une distinction définie en interne (CCC: contrôles effectués dans le cadre d'une Campagne, d'une Crise ou simples Contrôles ; et les visites de documentation).

Les domaines contrôlés par l'Inspection Fédérale de l'Environnement sont donc très nombreux et ne cessent d'augmenter avec les années, afin d'illustrer sommairement ces divers domaines, une liste non exhaustive des législations contrôlées est reprise ci-dessous.

Les informations générées et disponibles via le système actuel correspondent à des données globales relatives à tous les contrôles effectués (donc tous domaines confondus). Dès lors, le rapportage ci-après reprend les données directement disponibles via ce software, c'est-à-dire des données globales tous types de contrôles confondus. Seule une distinction peut être faite au niveau de ces données entre les contrôles effectués par les inspecteurs (contrôles relatifs aux substances/préparations dangereuses et normes de produits) et ceux exécutés par les experts techniques (contrôles relatifs aux pesticides et biocides). Cette distinction est possible car le software actuel permet d'effectuer le suivi de chacune des équipes de manière distincte.

Toutefois, les résultats relatifs à certaines thématiques relatives au domaine des substances/préparations dangereuses et normes de produits (exemple: emballages,

équipements électriques et électroniques, ...) seront partiellement communiqués suite à l'analyse des documents internes développés et disponibles pour ces thématiques. Les données chiffrées correspondant à ces thématiques figurent ci-dessous (2.17 et 2.19). Quelques résultats spécifiques à d'autres thématiques non développées dans les sections précédentes sont également communiqués ci-dessous (2.18). Actuellement, cette analyse en détail par thématique (domaine/secteur contrôlé) ne peut se faire de manière systématique à l'aide du software actuel et demande un effort non négligeable en temps et en personnel.

La résolution du software actuel (champs disponibles à compléter par les inspecteurs) ne suffit donc plus pour générer automatiquement toutes les informations nécessaires relatives aux contrôles exécutés. En effet, il est de plus en plus indispensable de développer des rapports complets et suffisamment détaillés donnant les résultats par secteur spécifique et capables de répondre aux demandes et exigences de rapportage formulées par les instances officielles (justice, CUE ou autres). Un nouveau software, dont la résolution devrait être supérieure à l'ancien, est d'ailleurs en développement actuellement et devrait permettre, à l'avenir, un rapportage plus aisé et plus précis.

Base juridique (liste non exhaustive) :

- Règlement CE 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- Règlement CE 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents ;
- Règlement CE 842/2006 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relatif à certains gaz à effets de serre fluorés.
- Arrêté Royal du 24 mai 1982 réglementant la mise sur le marché de substances pouvant être dangereuses pour l'homme ou son environnement ;
- Arrêté Royal du 11 janvier 1993 réglementant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses en vue de leur mise sur le marché ou de leur emploi ;
- Arrêté Royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ;
- Arrêté royal du 25 février 1996 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses ;
- Arrêté royal du 3 février 1998 limitant la mise sur le marché, la fabrication et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (amiante) ;
- l'arrêté royal du 05 octobre 1998 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses ;
- Arrêté Royal du 25 mars 1999 et ses modifications portant fixation de normes de produits pour emballages ;
- Arrêté Royal du 22 mai 2003 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;
- Arrêté royal du 18 juin 2003 limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses ;
- Arrêté Royal du 19 mars 2004 relatif aux normes de produit de véhicules ;
- Arrêté Royal du 12 octobre 2004 relatif à la prévention des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (dite EEE et DEEE) ;
- Arrêté Royal du 07 octobre 2005 relatif à la réduction de la teneur en composés organiques volatils dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules.

2.14 Données globales tous contrôles confondus substances/préparations dangereuses et normes de produits

Inspections

Tableau 13 : Substances/préparations dangereuses et normes de produits : nombre d'inspections planifiées.

Données globales (tous contrôles confondus : campagnes, contrôles et crises)

2004	2005	2006	2007	2008
Non planifié	518	632	863	1019

Tableau 14 : Substances/préparations dangereuses et normes de produits : nombre d'inspections réalisées.

Données globales (tous contrôles confondus : campagnes, contrôles et crises)

2004	2005	2006	2007	2008
Non répertorié	872 dont 351 visites de documentation	1094 dont 552 visites de documentation	1393 dont 488 visites de documentation	1624 dont 394 visites de documentation

Tableau 15 : Substances/préparations dangereuses et normes de produits : nombre d'infractions constatées.

Données globales

INFRACTIONS :	2004	2005	2006	2007	2008
critiques	--	17	22	94	95
majeures	--	24	14	92	96
autres	--	153	178	243	399

Rem : définition d'infraction critique, majeure et autre : voir chapitre 1.2.

Évolution de la criminalité environnementale

Il est difficile de conclure à ce sujet car si, de manière globale, une augmentation du nombre d'infractions peut être constatée, l'effectif disponible pour effectuer les contrôles a également augmenté. Plus le nombre de contrôles augmente et plus la probabilité de mettre à jour des infractions devrait également augmenter.

Suivi de l'infraction

Tableau 16 : Substances/préparations dangereuses et normes de produits : suivi de l'infraction.

Données globales

	2004	2005	2006	2007	2008
Procès-verbaux	0	0	2 ^a	0	2 ^b
Avertissements	--	--	--	128	94
Saisie/Retrait/Arrêt vente	--	--	--	131	86

(a) dont 1 PV d'infraction ; (b) PV de saisie

Plusieurs centaines de courriers et/ou mails sont également envoyés aux sociétés pour régularisation de leur situation dans un délai fixé.

Nombre de condamnations au pénal et peines appliquées

Aucune

2.15 Normes de produits

- **Produits éco-labellisés**

Contrôles réalisés dans le cadre de :

- Décision de la Commission du 23 mars 2005 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique communautaire aux nettoyeurs universels et aux nettoyeurs pour sanitaires (2005/344/CE) et
- Décision de la Commission du 23 mars 2005 établissant des critères écologiques révisés pour l'attribution du label écologique communautaire aux détergents pour vaisselle à la main (2005/342/CE).

Tableau 17 : Normes de produits / Produits éco-labellisés : nombre de sociétés inspectées.

	2004	2005	2006	2007	2008
Nbre sociétés inspectées	----	----	3	1	1
Nbre produits contrôlés	----	----	3	1	5 produits + 12 compositions de peinture

- **Véhicules**

Tableau 18 : Contrôles réalisés dans le cadre de l'Arrêté royal du 19 mars 2004 portant sur les normes de produit de véhicules.

	2004	2005	2006	2007-2008
Nombre de sociétés inspectées	----	----	----	16
Nombre de mesures XRF*	----	----	----	210 analyses XRF

* XRF : X-ray fluorescence. L'appareil XRF est un équipement permettant la détection de divers métaux lourds (arsenic, plomb, cadmium, ...).

Suivi de l'infraction

Pas d'infraction constatée sur les pièces contrôlées. Quelques produits (anciens stocks) contenant du plomb ont été rencontrés mais sont exemptés (date antérieure à la législation).

- **Appareils électriques et électroniques (RoHS)**

Tableau 19 : Contrôles réalisés dans le cadre de l'Arrêté royal du 12 octobre 2004 relatif à la prévention des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

	2004	2005	2006	2007	2008
Type de Contrôle	-----	-----	EEE*	DEEE**	DEEE
Nbre de sociétés inspectées	-----	-----	36	5	10
Nbre de produits contrôlés	-----	-----	275	88 (112 mesures XRF***), 26 produits démantelés pour analyse plus détaillée	51 (157 mesures XRF)

* équipements électriques et électroniques

** déchets d'équipements électriques et électroniques, campagne menée à l'aide de consultants externes.

*** XRF: X-ray fluorescence. L'appareil XRF est un équipement permettant la détection de divers métaux lourds (arsenic, plomb, cadmium, ...).

Suivi de l'infraction

Tableau 20 : Equipements électriques et électroniques : suivi de l'infraction.

	2006	2007	2008
Type de Contrôle	EEE	DEEE	DEEE
Suivi de l'infraction	Avertissements	Courriers	Retrait des rayons et interdiction de la vente

Nombre de condamnations au pénal et peines appliquées

Aucune

- **Emballages**

Tableau 21 : Contrôles réalisés dans le cadre de l'Arrêté royal du 25 mars 1999 portant fixation de normes de produits pour les emballages.

	Type de contrôle	Nbre de sociétés inspectées	Nbre de produits contrôlés
2004	Teneur des métaux lourds dans les emballages	3	(48 mesures XRF)
2005	---	---	---
2006	Teneur des métaux lourds dans les emballages	26	270 (329 mesures XRF)
2007	Teneur des métaux lourds dans les emballages	10	54 (79 mesures XRF)
2007	«suremballage»	10	40
2008	Teneur de métaux lourds dans les emballages	+ de 60	380 (680 mesures XRF)

Suivi de l'infraction

Tableau 22 : Emballages : suivi de l'infraction.

	Type de contrôle	Suivi de l'infraction
2004	Teneur des métaux lourds dans les emballages	Retrait du marché
2005	---	---
2006	Teneur des métaux lourds dans les emballages	Avertissements + retrait du marché des stocks non conformes
2007	Teneur des métaux lourds dans les emballages	Arrêt immédiat de mise sur le marché de 2 produits non-conformes (stock : 60 000 bouteilles au total). Déchet ☒ destruction
2007	«suremballage»	Pas d'avertissement car campagne de documentation
2008	Teneur de métaux lourds dans les emballages	Retrait du marché des articles en infraction. Arrêt immédiat de mise sur le marché de 2 produits non-conformes (sachets : stock > 5 000 000 unités et emballages lingettes > 175 000 unités ☒ destruction)

Nombre de condamnations au pénal et peines appliquées

Aucune

2.16 Autres contrôles effectués dans le domaine des substances et préparations dangereuses

Le thème substances chimiques et biochimiques est un domaine particulièrement contrôlé par les inspecteurs de l'Inspection Fédérale de l'Environnement. Il s'agit d'un domaine très vaste couvert par différentes législations (voir box base juridique).

Les données ci-dessous concernent uniquement les secteurs spécifiques contrôlés dans le cadre des campagnes d'inspection planifiées au plan annuel d'inspection. Outre ces contrôles spécifiques, des contrôles de routine sont régulièrement exécutés sur les substances et préparations dangereuses. Les sociétés inspectées ont été au nombre de 97 en 2004, 55 en 2005, 153 en 2006, 184 en 2007 et 228 en 2008. Les contrôles ont porté sur un grand nombre de produits, entre autres, le bois traité, les antigels, les produits de nettoyage, les colles, les ciments, les encres et colorants, peintures et vernis, etc. Le e-commerce a également fait l'objet d'inspections.

Un grand nombre d'avertissements ont été donnés ainsi que quelques retraits du marché ordonnés.

2.17 Données globales tous contrôles confondus dans le secteur des pesticides et biocides

Contrôles réalisés dans le cadre de l'Arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole et de l'Arrêté royal du 22 mai 2003 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Les données reprises concernent les contrôles effectués sur le respect des conditions d'agrément des personnes (nouvelles demandes d'agrément ainsi que les modifications), ainsi que sur la conformité des produits (retrouvés lors des contrôles de routine, des campagnes, des contrôles effectués suite à une plainte, ...).

Tableau 23 : Pesticides et biocides : nombre d'inspections planifiées.

Données globales (tous types de contrôles confondus)

2004	2005	2006	2007	2008
Non planifié	1754	1261	1532	2195

Tableau 24 : Pesticides et biocides : nombre d'inspections réalisées.

Données globales (tout contrôle confondu : campagnes, contrôles et crises)

2004	2005	2006	2007	2008
3321 dont 1112 visites de documentation	1939 dont 58 visites de documentation	1653 dont 76 visites de documentation	2155 dont 59 visites de documentation	2781 dont 37 visites de documentation

Tableau 25 : Pesticides et biocides : nombre d'infractions constatées.

Données globales

INFRACTIONS :	2004	2005	2006	2007	2008
critiques	102	21	24	47	100
majeures	81	38	78	234	243
autres	---	85	110	243	372

Rem : pour définition de « critique », « majeur » et « autres » : voir ch 1.4 « Droit de l'environnement ».

Évolution de la criminalité environnementale

Il est difficile de conclure à ce sujet car si, de manière globale, une augmentation du nombre d'infractions peut être constatée, l'effectif disponible pour effectuer les contrôles a également augmenté. Plus le nombre de contrôles augmente et plus la probabilité de mettre à jour des infractions devrait également augmenter.

Suivi de l'infraction

Tableau 26 : Pesticides et biocides suivi de l'infraction.

Données globales

	2004	2005	2006	2007	2008
Procès-verbaux	---	---	6 ^a	6 ^b	3 ^c
Avertissements	---	---	28	170	123
Saisie/Retrait/ Arrêt vente	---	---	26	86	46
Archivage	---	---	~30	~120	~100

(a) PV d'infractions ; (b) PV d'infraction ; (c) PV de saisie.

Plusieurs centaines de courriers et/ou mails sont également envoyés aux sociétés pour régularisation de leur situation dans un délai fixé.

Nombre de condamnations au pénal et peines appliquées

Pas d'information venant des parquets.

